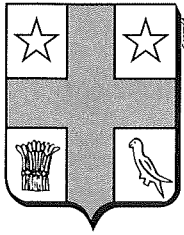


ARRETE MUNICIPAL

4, Place Michel GARDEUX
Tél. 03 83 26 70 01
Fax. 03 83 26 74 76



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10 ;
Vu le décret n ° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;
Vu l'arrêté préfectoral DDSIS N° 17-2488/2017 du 25 juillet 2017 portant approbation du règlement de défense extérieure contre l'incendie.
Vu la compétence reconnue au maire en matière de défense extérieure contre l'incendie ;

Considérant qu'il y a lieu, conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment, du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, d'identifier les risques à prendre en compte, de fixer en fonction des risques la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie, afin de déterminer les modalités de mise à jour des données et de contrôles techniques ;

A R R E T E

PREAMBULE : Identification des risques incendie et besoins en eau pour y répondre

Le présent arrêté a pour objet d'identifier les risques incendie et les besoins en eau pour y répondre. En raison des interactions pratiques, il intègre notamment les besoins en eau définis et traités par les réglementations autonomes dans un objectif de cohérence globale, à savoir :

- les établissements recevant du public ;
- les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- les plans de prévention des risques technologiques ;
- les plans de prévention des risques naturels prévisibles ;
- la défense des forêts contre l'incendie ;
- autres.

ARTICLE 1 : Qualification des risques présents sur la commune

Ci-joint des exemples types d'éléments pouvant constituer cette partie :

Risque courant faible

« Une maison de petite taille, isolée géographiquement (à localiser : au nord de la commune...) représente du risque courant faible nécessitant 30 m³ d'eau disponible sur 1 heure. »

Risque courant ordinaire

« En périphérie du cœur de village des pavillons/lotissements (lister les noms des quartiers/lotissements) représentent du risque courant ordinaire nécessitant 60 m³ d'eau disponibles sur 1 heure. Des pavillons parsemés sur la commune constituent également le même risque. »

Risque courant important

« Le cœur historique du village est constitué d'habitat traditionnel dense qui représente du risque courant important nécessitant 120 m³ d'eau disponible sur 2 heures ».

« Des immeubles d'habitations collectifs constituent également du risque courant important (lister les noms des quartiers) nécessitant 120 m³ d'eau disponibles sur 2 heures (si présents). »

« Le village est essentiellement constitué d'un habitat dense qui représente du risque courant important nécessitant 120 m³ d'eau disponible sur 2 heures ».

Pour des risques particuliers

« Plusieurs risques particuliers existent et nécessitent une approche individualisée des besoins en eau :

- fermes (compléter avec les noms) ;
- autres ERP, industrie, usines... (lister ceux dont la surface est supérieure à 250 m² ou mitoyen) ;
- industrie, sociétés... (à lister) ;
- station électrique ;
- ZAC, ZAE... »

En annexe 1, les tableaux d'identification, de définition et de qualification des risques et des besoins en eau.

ARTICLE 2 : Etat des points d'eau incendie

L'état des points d'eau incendie pour l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources figurent dans le **tableau annexé**. En fonction des risques, le présent arrêté fixe pour les points d'eau incendie identifiés :

- la quantité ;
- la qualité (le type de point d'eau : poteau d'incendie, réservoir...);
- l'implantation.

En annexe 2, le tableau d'identification des points d'eau incendie.

ARTICLE 3 : Organisation des échanges d'informations entre le service départemental d'incendie et de secours et l'autorité chargée de la défense extérieure contre l'incendie

La mise à jour des données se fera conformément au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie et notamment via la plateforme d'échange proposée par le service départemental d'incendie et de secours. Les nouveaux points d'eau incendie ainsi que la gestion des indisponibilités seront déclarés via cette plateforme.

ARTICLE 4 : (Autres usages éventuels des points d'eau incendie en dehors des missions de lutte contre l'incendie)

L'utilisation des bouches et poteaux incendie pour d'autres usages que la défense extérieure contre l'incendie peut être autoriser par le maire. Toutefois, l'utilisation ne doit pas nuire à la pérennité de l'usage de ces équipements ainsi que leurs ressources en eau. L'utilisation de l'eau ne doit également pas altérer sa potabilité.

(Description des conditions d'usages éventuellement autorisés par l'autorité de police (le maire) des points d'eau incendie en dehors de missions de lutte contre l'incendie).

ARTICLE 5 : Contrôles techniques des points d'eau incendie.

Les contrôles fonctionnels tels que définis dans le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie notamment en ce qui concerne l'accessibilité, état et manœuvrabilité seront réalisés conformément, à la décision du conseil municipal en date du 17 Juillet 2023 de confier ces contrôles à la Communauté de Communes Moselle et Madon.

Le contrôle de débit et pression (débit à 1 bar, débit maximum et pression statique) sera réalisé dans son intégralité de manière triennale et ce, à compter de l'année 2024.

ARTICLE 6 : Exécution

Le maire est chargé, sous l'autorité du préfet, de la publication et de l'exécution des lois et règlements, de l'exécution des mesures de sûreté générale, des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois.

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie Neuves-Maisons, tous les officiers de police judiciaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et/ou affiché pour les communes inférieures à 3500 habitants.

Fait à FLAVIGNY-SUR-MOSELLE, le 22 août 2024

Le Maire,
M. TEDESCO



En annexe 1, les tableaux d'identification et de définition des risques et des besoins en eau.

En annexe 2, le tableau d'identification des points d'eau incendie à jour.

Annexe 1 : Définition des niveaux de risque et les besoins en eaux nécessaire

La définition des niveaux de risque et les besoins en eaux nécessaires pour y répondre sont détaillés dans le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie et peuvent être résumés comme suit :

<i>Numéro du risque</i>	<i>Nature du risque</i>	<i>Besoin en eau</i>
<i>Risque courant faible</i>	<i>Risque dont l'enjeu est limité en terme patrimonial, à l'écart d'un ensemble de constructions, à faible potentiel calorifique ou à risque de propagation quasi nul aux bâtiments environnants. Il s'agit par exemple d'une habitation ou plusieurs habitations isolées entre elles, à l'écart d'une zone de construction.</i>	<i>30 m³ utilisables en 1 heure.</i>
<i>Risque courant ordinaire</i>	<i>Risque d'incendie à potentiel calorifique modéré et à risque de propagation faible ou moyen. Il peut concerner par exemple un lotissement de pavillons, un immeuble d'habitation collectif, une zone d'habitat regroupé, sans mitoyenneté, ou limitée à une surface cumulée inférieure ou égale à 250 m². Il s'agit par exemple d'un lotissement de pavillons, un immeuble d'habitation collectif ou une zone d'habitats regroupés.</i>	<i>60 m³ utilisables en 1 heure.</i>
<i>Risque courant important</i>	<i>Risque d'incendie à fort potentiel calorifique et/ou à risque de propagation fort. Il peut concerner par exemple une agglomération avec des quartiers saturés d'habitations, un quartier historique (rues étroites, accès difficiles...), de vieux immeubles où le bois prédomine, une zone mixant l'habitation et des activités artisanales ou de petites industries à fort potentiel calorifique. Il s'agit par exemple de quartier pouvant être classé à risque courant important.</i>	<i>120 m³ utilisables en 2 heures.</i>
<i>Risque particulier</i>	<i>Risque présentant des enjeux humains, économiques ou patrimoniaux importants. Les conséquences et les impacts environnementaux, sociaux ou économiques d'un sinistre peuvent être très étendus, compte tenu de leur complexité, de leur taille, de leur contenu, voire de leur capacité d'accueil. (cas notamment des exploitations agricoles). Il s'agit par exemple des exploitations agricoles.</i>	<i>Approche individualisée.</i>

TABEAU DE SYNTHESE PEI - FLAVIGNY SUR MOSELLE

N	Type	Lieu	Controle	Débit max (m ³ /h)	Débit à 1 bar (m ³ /h)	Pression statique (bar)	Capacité (m ³)
1	P.I. 80	14 RUE DE L'ANCIEN PONT	15/03/2021	20	18	5	/
Anomalies :							
-H14 - POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT							
-H06 - CARRE DE MANOEUVRE H.S.							
-H21 - AUTRE PROBLEME : CANALISATION TROP PETITE							
-H21 - AUTRE PROBLEME : canalisation trop petite							
2	P.I. 80	4 RUE DE L'ANCIEN PONT	15/03/2021	20	17	5	/
Anomalies :							
-H14 - POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT : HS DIAMETRE CANA INSUFFISANT							
-H21 - AUTRE PROBLEME : canalisation trop petite							
3	P.I.N. 100	111 RUE DE NANCY	15/03/2021	77	70	5	/
Anomalies :							
4	P.I.N. 100	63 RUE DE NANCY ANGLE RUE DE LA MALADERIE	15/03/2021	90	72	5	/
Anomalies :							
5	P.I.N. 100	17 RUE DE NANCY	15/03/2021	0	120	5	/
Anomalies :							
-H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : CARRE MANOEUVRE TROP COURT							
-H21 - AUTRE PROBLEME : PI HS NE FERME PLUS NA POMPIER 05							
-H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : ESPACE INSUFFISANT POUR MANOEUVRER LA CLE FEDERALE							
6	P.I.N. 100	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE DEVANT L'EGLISE	15/03/2021	0	120	5	/
Anomalies :							
7	P.I.N. 100	64 RUE DE MIRECOURT ANGLE RUE DES HAUTS JARDINS	25/03/2021	0	120	4,2	/
Anomalies :							
8	POINT D'EAU ARTIFICIEL	ANGLE ROUTE DE PULLIGNY ET CEINTREY ZI ANGLE ROUTE DE PULLIGNY	27/06/2023	/	/	/	600
Anomalies :							

N	Type	Lieu	Controle	Débit max (m3/h)	Débit à 1 bar (m3/h)	Pression statique (bar)	Capacité (m3)
-R16 - AUTRE PROBLEME : Numerotation NA 08 peinture bleu PI aspiration sur 600 M3							
9	P.I.N. 100	90 RUE DE MIRECOURT	25/03/2021	0	120	4,3	/
Anomalies :							
10	P.I.N. 100	24 RUE DES COTEAUX	25/03/2021	86	60	2,3	/
Anomalies :							
11	P.I.N. 100	10 10 RUE DU CREUX CHEMIN	25/03/2021	0	120	4,7	/
Anomalies :							
12	P.I.N. 100	20 20 RUE DU DOYEN PARISOT	15/03/2021	0	120	5	/
Anomalies :							
13	P.I.N. 100	FACE 27 RUE DOYEN PARISOT FACE AU No 27	15/03/2021	0	118	4,8	/
Anomalies :							
14	P.I.N. 100	50 50 RUE DU DOYEN PARISOT	15/03/2021	0	119	4,5	/
Anomalies : -H21 - AUTRE PROBLEME : TROP PRET DU MUR -H21 - AUTRE PROBLEME : NA POMPIER 14 MAEQUE ATLAS -H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : ESPACE INSUFFISANT POUR MANOEUVRER LA CLE FEDERALE							
15	P.I.N. 100	ANGLE D. PARISOT ET PRIEURE	15/03/2021	122	110	4,5	/
Anomalies :							
16	P.I.N. 100	11 11 RUE DU PRIEURE	15/03/2021	105	95	4,5	/
Anomalies : -H21 - AUTRE PROBLEME : PI ETAT NEUF, VANNE RUE DIFFICILE A MANUVRER							
17	P.I.N. 100	2 RUE D'EPINAL	25/03/2021	0	75	4,3	/
Anomalies : -H21 - AUTRE PROBLEME : PI non conforme numerotation NA 17 marque BAYARD -H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : trop pres du mur							
18	P.I.N. 100	12 RUE DES GENEVRES	15/03/2021	40	31	4	/
Anomalies :							

N	Type	Lieu	Controle	Débit max (m ³ /h)	Débit à 1 bar (m ³ /h)	Pression statique (bar)	Capacité (m ³)
-H11 - MANOEUVRE DIFFICILE -H06 - CARRE DE MANOEUVRE H.S. -H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : trop pres du muret							
19	P.I.N. 100	8 rue d'epinal HLM LES TILLEULS	15/03/2021	78	70	4,5	/
Anomalies : -H19 - VIDANGE H.S. -H21 - AUTRE PROBLEME : PI ROUILLE -H03 - SIGNALISATION MANQUANTE : PAS DE NUMERO SUR PI							
20	P.I.N. 100	11 RUE DES BAXXARTS ANGLE RUE DES BLANCHES TERRES	25/03/2021	66	55	4,1	/
Anomalies : -H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : TROP PRET DU MURET							
21	P.I.N. 100	9 RUE DES BLANCHES TERRE	01/04/2021	78	65	4	/
Anomalies : -H21 - AUTRE PROBLEME : PI vetuste, joints vetuste, legere fuite au presse etoupe, vanne ok -H21 - AUTRE PROBLEME : ANCIEN POTEAU							
22	P.I.N. 100	13 RUE D'EPINAL	01/04/2021	110	90	4,5	/
Anomalies : -H05 - CAPOT H.S. ou MANQUANT -H21 - AUTRE PROBLEME : PI difficile a rendre etanche, verrou capot HS, vegetation a tailler car moins de 50cm du PI Vanne ok -H02 - ACCESSIBLE MAIS CACHE PAR VEGETATION : SOUS LES BUISSONS							
23	P.I.N. 100	RUE DE LUCEY DERRIERE LA FERME FACE RUE DES ABELLES	01/04/2021	80	70	4,3	/
Anomalies : -H21 - AUTRE PROBLEME : de 50cm du mur, vanne ok mais a rehausser -H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : TROP PRET DU GRILLAGE							
24	P.I.N. 100	RUE D'EPINAL FACE RUE DE MERY FACE RUE DE MENY	01/04/2021	98	82	4,5	/

N	Type	Lieu	Controle	Débit max (m3/h)	Débit à 1 bar (m3/h)	Pression statique (bar)	Capacité (m3)
Anomalies : -H19 - VIDANGE H.S. -H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : ESPACE INSUFFISANT POUR MANOEUVRER LA CLE FEDERALE							
25	P.I.N. 100	QUARTIER DU PETIT ROUAU	01/04/2021	57	40	2,3	/
Anomalies : -H03 - SIGNALISATION MANQUANTE : ABSENCE DE NUMEROTATION SUR HYDRANT							
26	P.I.N. 100	54 RUE DE NANCY	18/03/2021	0	120	5	/
Anomalies : -H21 - AUTRE PROBLEME : Trop pres du mur -H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : MANQUE DE PLACE POUR MANOEUVRER LA CLE FEDERALE							
27	P.I.N. 100	13 RUE DE MIRECOURT	25/03/2021	0	120	4,7	/
Anomalies :							
28	P.I.N. 100	ANGLE RUE DE NANCY - MAIRESSE AUX BOIS ANGLE RUE DOM CELLIER	25/03/2021	76	68	5	/
Anomalies :							
29	P.I.N. 100	86 RUE DE NANCY ANGLE RUE DES PAQUIS	18/03/2021	0	120	5	/
Anomalies : -H03 - SIGNALISATION MANQUANTE -H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : proximite d un mur ne permet pas la manoeuvre avec la cle federal -H03 - SIGNALISATION MANQUANTE : absence de numerotation sur hydrant -H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : pas de place pour manoeuvre avec la cle federale							
30	P.I.N. 100	9 RUE DOM CELLIER	18/03/2021	77	67	5	/
Anomalies :							
P31	P.I.N. 100	RUE DE LA VIEILLE COTE E.R.E.A DERRIERE BT INFIRMERIE	23/11/2016	80	/	/	/
Anomalies : -H13 - PROBLEME DE LOCALISATION : NUMEROTATION INEXISTANTE -H14 - POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT : TRAVAUX EN COURS -H21 - AUTRE PROBLEME : ACCESSIBILITE REDUITE CAUSE TRAVAUX SUR SITE							

N	Type	Lieu	Controle	Débit max (m3/h)	Débit à 1 bar (m3/h)	Pression statique (bar)	Capacité (m3)
P32	P.I.N. 150	RUE DE LA VIEILLE COTE DERRIERE BR DES LOGEMENTS	23/11/2016	70	/	/	/
Anomalies : -H14 - POINT D'EAU HORS SERVICE PERMANENT : TRAVAUX EN COURS -H01 - ACCES IMPOSSIBLE ou NON PERENNE : BARRIERAGE NON DEPLACABLE							
33	POINT D'EAU ARTIFICIEL	ROUTE DE VITTEL A COTE DE LA SOCIETE FRANCE ELEVATEUR	15/11/2016	/	/	/	385
Anomalies :							
P34	P.I.N. 100	OFFICE D'HYGIENE SOCIAL DEVANT CHAUFFERIE	23/11/2016	110	/	/	/
Anomalies : -H19 - VIDANGE H.S. -H08 - COULEUR NON NORMALISEE -H04 - BOUCHON H.S. ou MANQUANT -H23 - NON CONFORME AU RDDECLI : n existe plus et ne sera pas remplace -H03 - SIGNALISATION MANQUANTE : PAS DE NUMERO DE PI							
35	P.I.N. 100	ROUTE DE VITTEL	25/03/2021	120	104	6,4	/
Anomalies : -H21 - AUTRE PROBLEME : Pas descendu a 1bar car 120 m3 h 2 bars, cordelettes dn100 et 1 dn65 HS PI devrait etre jaune							
36	P.I.N. 100	ROUTE DE VITTEL	25/03/2021	116	105	5,8	/
Anomalies : -H21 - AUTRE PROBLEME : Grosses variations car alimente par des pompes, pas descendu a 1bar car 120 m3 h a 1,6 bars PI devrait etre jaune							
37	P.I.N. 100	ZONE D'ACTIVITES LE PLATEAU II	25/03/2021	90	84	4,2	/
Anomalies :							
38	POINT D'EAU NATUREL	RUE DES DEUX EPIS SOUS LE PONT A330	15/11/2016	/	/	/	5000
Anomalies : -R04 - SIGNALISATION MANQUANTE							




















N	Type	Lieu	Controle	Débit max (m3/h)	Débit à 1 bar (m3/h)	Pression statique (bar)	Capacité (m3)
-R04 - SIGNALISATION MANQUANTE							
39	POINT D'EAU NATUREL	CHEMIN DU SOUS BOIS CANAL DE L'EST	19/09/2016	/	/	/	5000
Anomalies : -R04 - SIGNALISATION MANQUANTE -R04 - SIGNALISATION MANQUANTE							
40	POINT D'EAU NATUREL	CHEMIN DES SOURCES	19/09/2016	/	/	/	5000
Anomalies : -R04 - SIGNALISATION MANQUANTE -R04 - SIGNALISATION MANQUANTE							
P41	P.I.N. 100	OHS A COTE DE LA CHAPELLE (PHARMACIE)	16/03/2018	0	80	4	/
Anomalies : -H21 - AUTRE PROBLEME : CHAINETTE A CHANGER							
P42	P.I.N. 100	OFFICE D'HYGIENE SOCIAL ANGLE DU CIMETIERE	16/03/2018	0	74	4	/
Anomalies : -H09 - FUITE(S) AUTRE(S) : fuite au pied du PI -H21 - AUTRE PROBLEME : PI NA 42 legere fuite pied de PI sur kit renversible							
P43	P.I.N. 100	OFFICE D'HYGIENE SOCIAL FACE A LA BLANCHISSERIE	16/03/2018	0	60	3	/
Anomalies : -H05 - CAPOT H.S. ou MANQUANT : capot casse							
44	P.I.N. 100	8 LOTISSEMENT DU PETIT AVILLON RUE DE L ABBE GUYOT	25/03/2021	72	61	5	/
Anomalies : -H11 - MANOEUVRE DIFFICILE -H04 - BOUCHON H.S. ou MANQUANT : PRET DU MUR -H21 - AUTRE PROBLEME : Verticalite du PI non respectee trop pres du muret manuvres difficiles							

N	Type	Lieu	Controle	Débit max (m ³ /h)	Débit à 1 bar (m ³ /h)	Pression statique (bar)	Capacité (m ³)
-H11 - MANOEUVRE DIFFICILE : ESPACE INSUFFISANT POUR MANOEUVRER LA CLE FEDERALE							
45	P.I.N. 150	ANGLE ROUTE DE PULLIGNY/ROUTE DE VITTEL	25/03/2021	120	112	5,4	/
Anomalies : -H19 - VIDANGE H.S.							

Couverture des Risques Courants Ordinaires

Analyse de la défense extérieure contre les incendies (DECI) pour couvrir les Risques Courants Ordinaires

Dernière Mise à Jour : 09/07/24

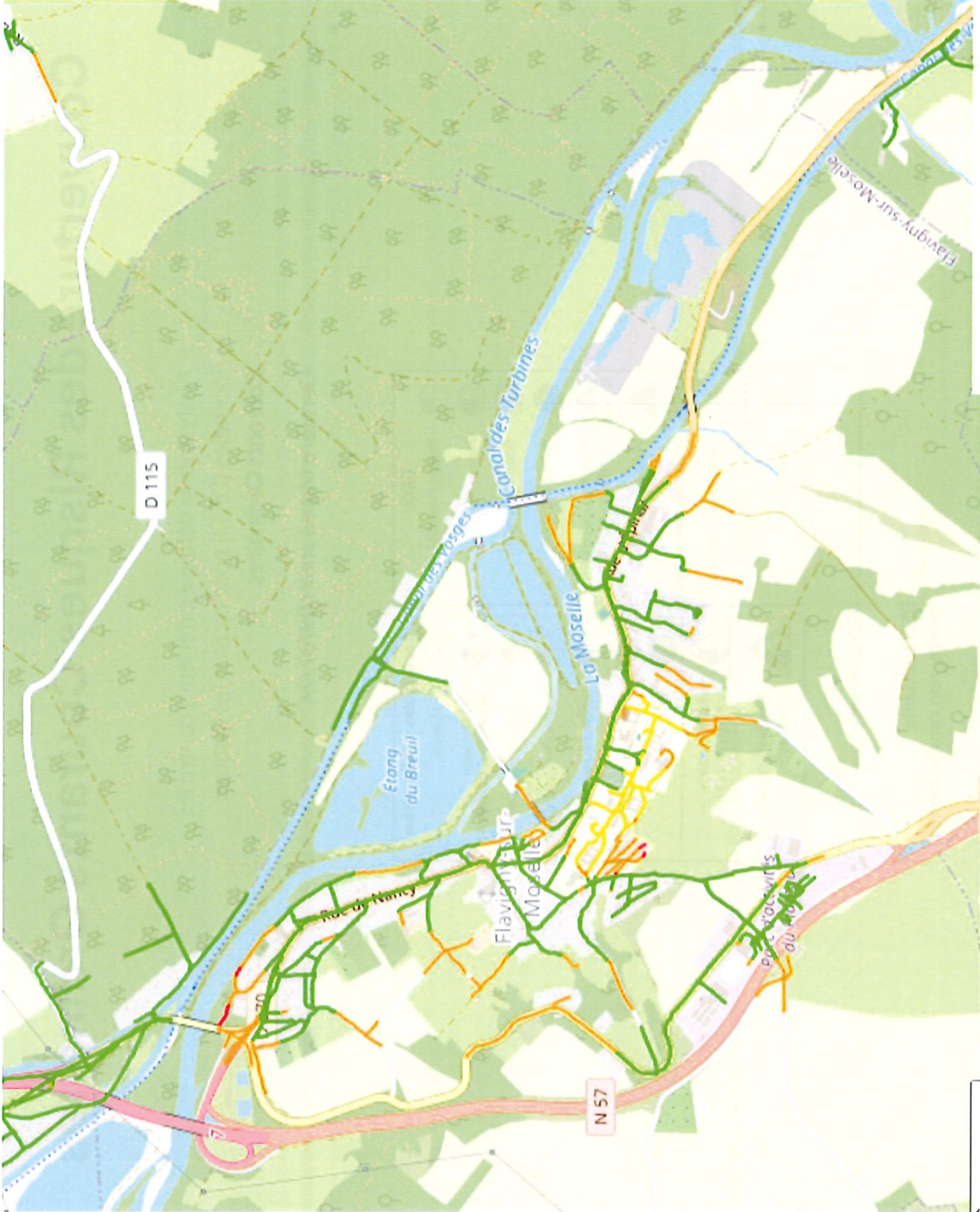
DECI	Lecture des débits (à 1 bar)
 Poteau incendie	 < 15 m ³ /h
 Poteau incendie 150	 = Débit max (débit 1 bar inconnu)
 Bouche incendie	 ≥ 15m ³ /h et <30m ³ /h
 Point d'eau Privé	 ≥ 30m ³ /h et <60m ³ /h
 Point d'eau naturel ou artificiel (PENNA)	 ≥ 60m ³ /h et <90m ³ /h
 PENNA réalimentée	 ≥ 90m ³ /h et <120m ³ /h
 Accessible que par MPR	 ≥ 120 m ³ /h
 Point d'eau inutilisable	 Haute Pression > 8 bars et ≤ 12 bars
 Réseau hydraulique	 Très Haute Pression > 12 bars
 Pompe (m ³ /h)	

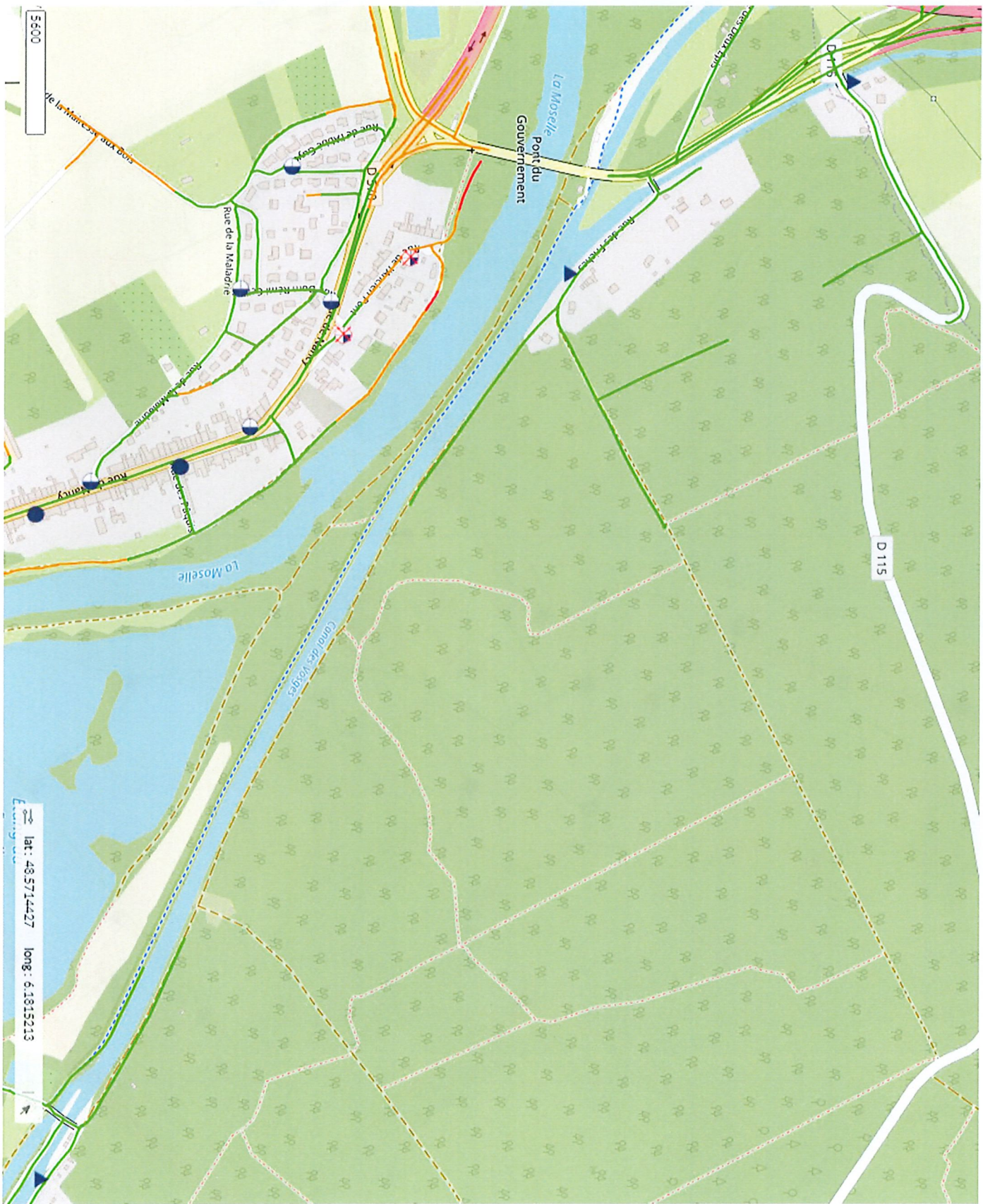
DECI suffisante

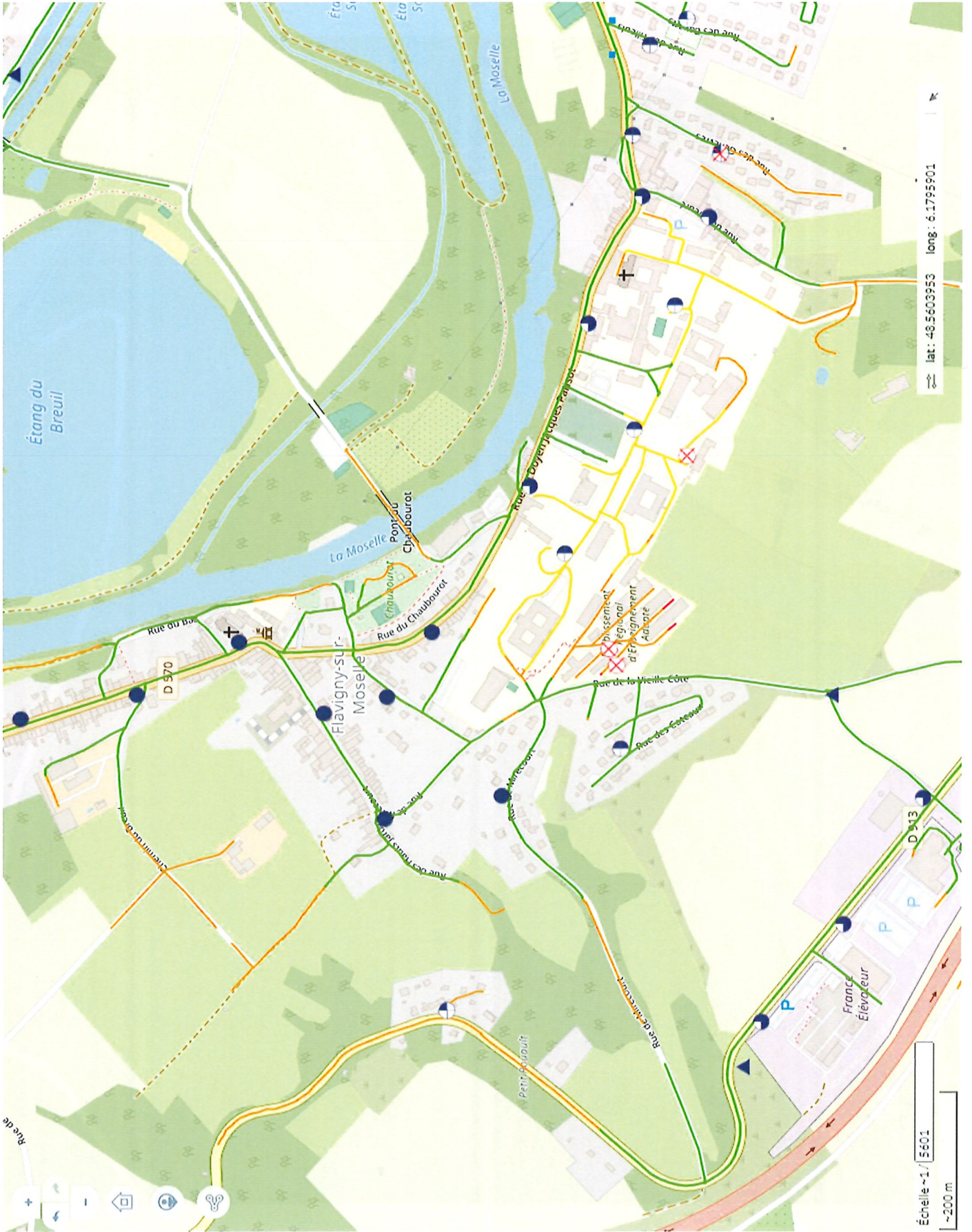
DECI suffisante (privée, non conventionnée)

DECI réduite

DECI insuffisante

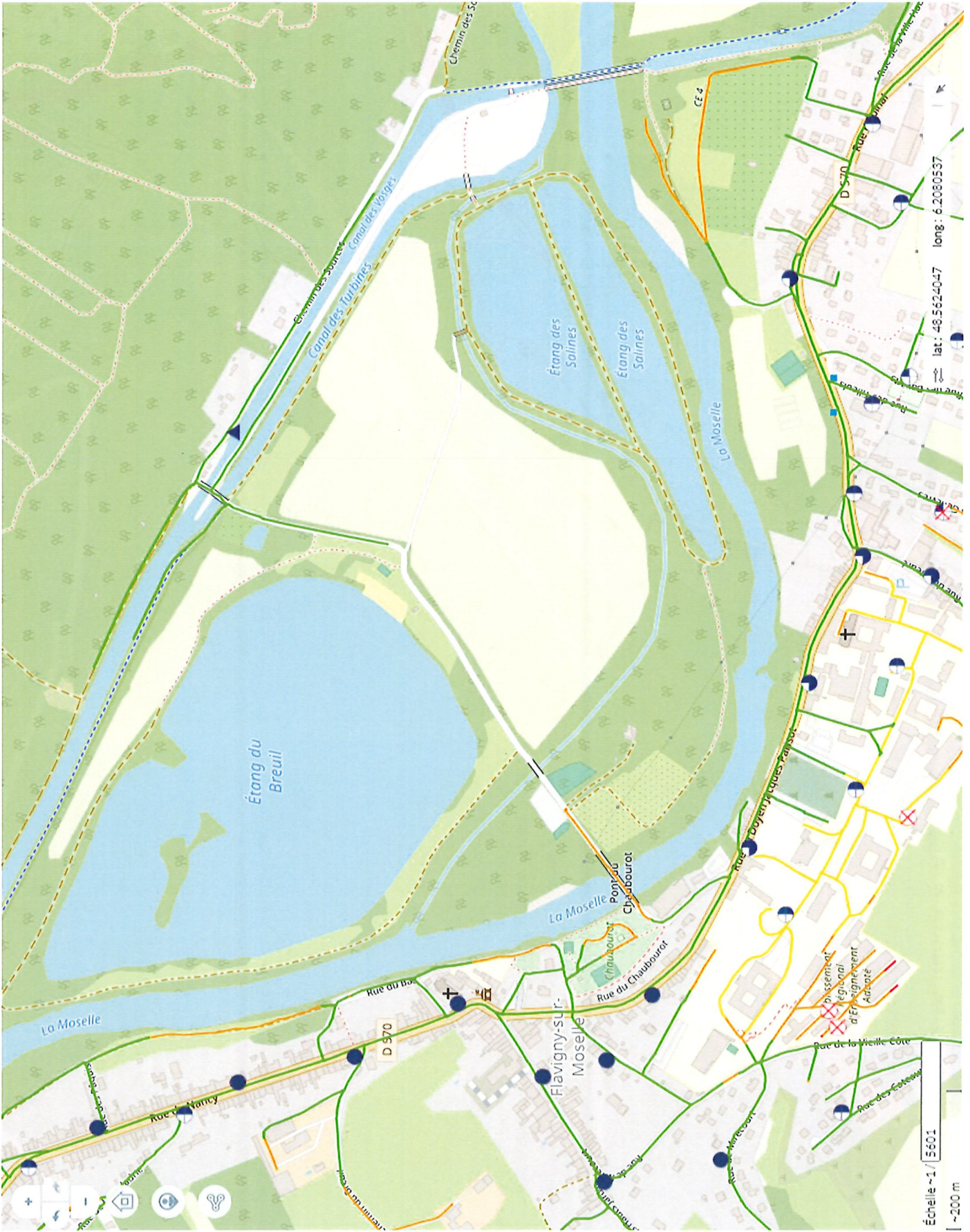






lat: 48.5603953 long: 6.1795901

Échelle ~1/5001
~200 m



Échelle ~1/15601

~200 m

lat: 48.5624047 long: 6.2080537

Étang du Breuil

Pont du Châboureot

Rue du Châboureot

Flavigny-sur-Moselle

Rue du Baie

Rue de Nancy

D 570

La Moselle

Châboureot

Rue de la Vieille Côte

Rue des Écoles

Département Régional d'Équipement Adapté

Rue de Boyer-Lagrasse

Canal des Turbines

Canal des Voages

Chemin des Sa...

CE 4

Rue de la Vieille Côte

D 570

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte

Rue de la Vieille Côte



















Rue de la Vieille Côte





Rue de la Vieille Côte

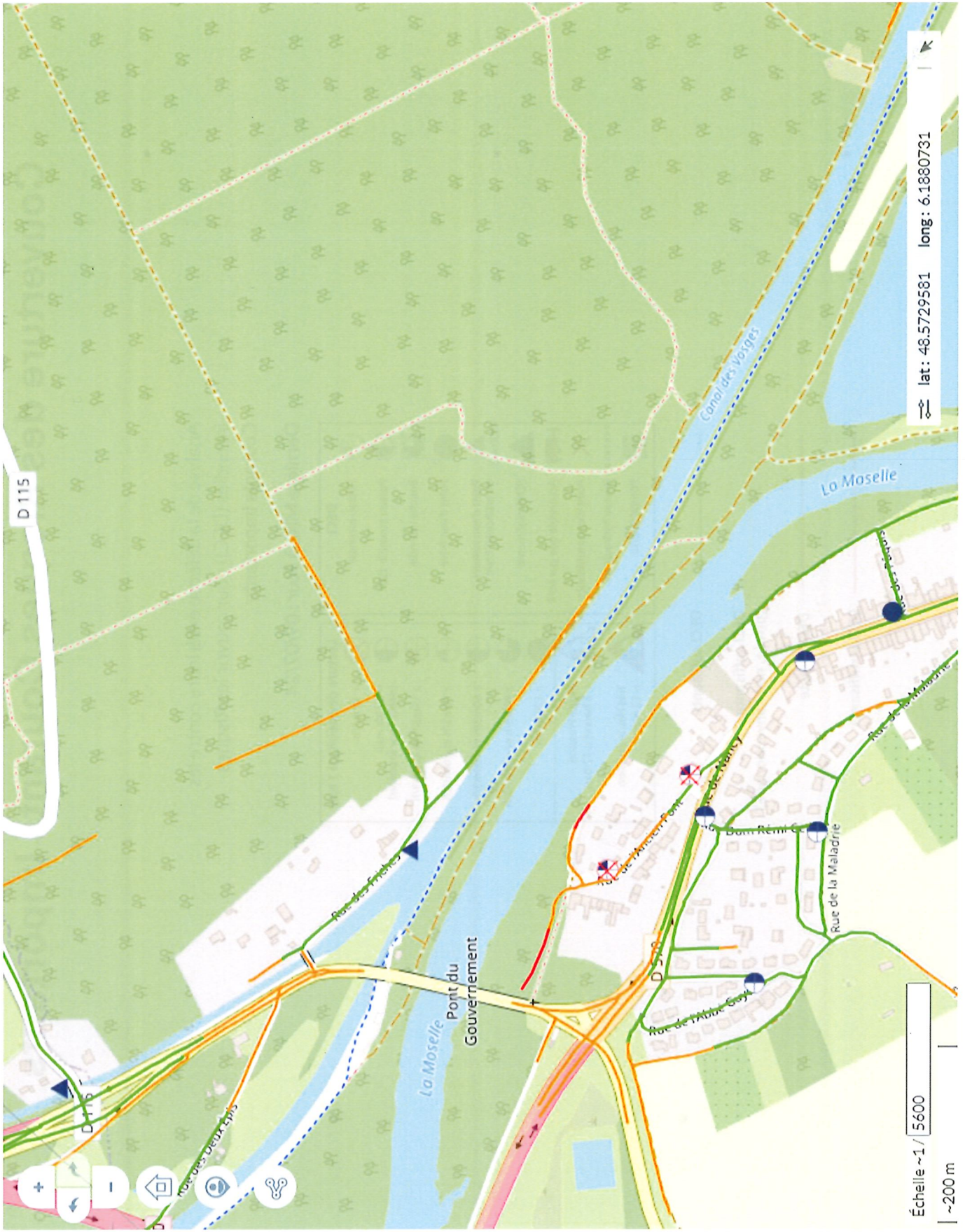
Couverture des Risques Courants Importants

Analyse de la défense extérieure contre les incendies (DECI) pour couvrir les Risques Courants Importants

Dernière Mise à Jour : 09/07/24

DECI	Lecture des débits (à 1 bar)	
 Poteau incendie	 < 15 m ³ /h	= Débit max (débit 1bar inconnu)
 Poteau incendie 150	 ≥ 15m ³ /h et <30m ³ /h	
 Bouche incendie	 ≥ 30m ³ /h et <60m ³ /h	
 P. Point d'eau Privé	 ≥ 60m ³ /h et <90m ³ /h	
 Point d'eau naturel ou artificiel (PENVA) 500 m ³	 ≥ 90m ³ /h et <120m ³ /h	
 PENVA réajourné	 ≥ 120 m ³ /h	
 Accessible que par MPR	 Haute Pression > 8 bars et ≤ 12 bars	
 Point d'eau inutilisable	 Très Haute Pression > 12 bars	
 Réseau hydraulique		
 Pompe (m ³ /h)		

-  DECI suffisante
-  DECI suffisante (privée, non conventionnée)
-  DECI réduite
-  DECI insuffisante



D 115

D 115

D 579

D 115

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

Rue de la Maladrerie

La Moselle

Pont du Gouvernement

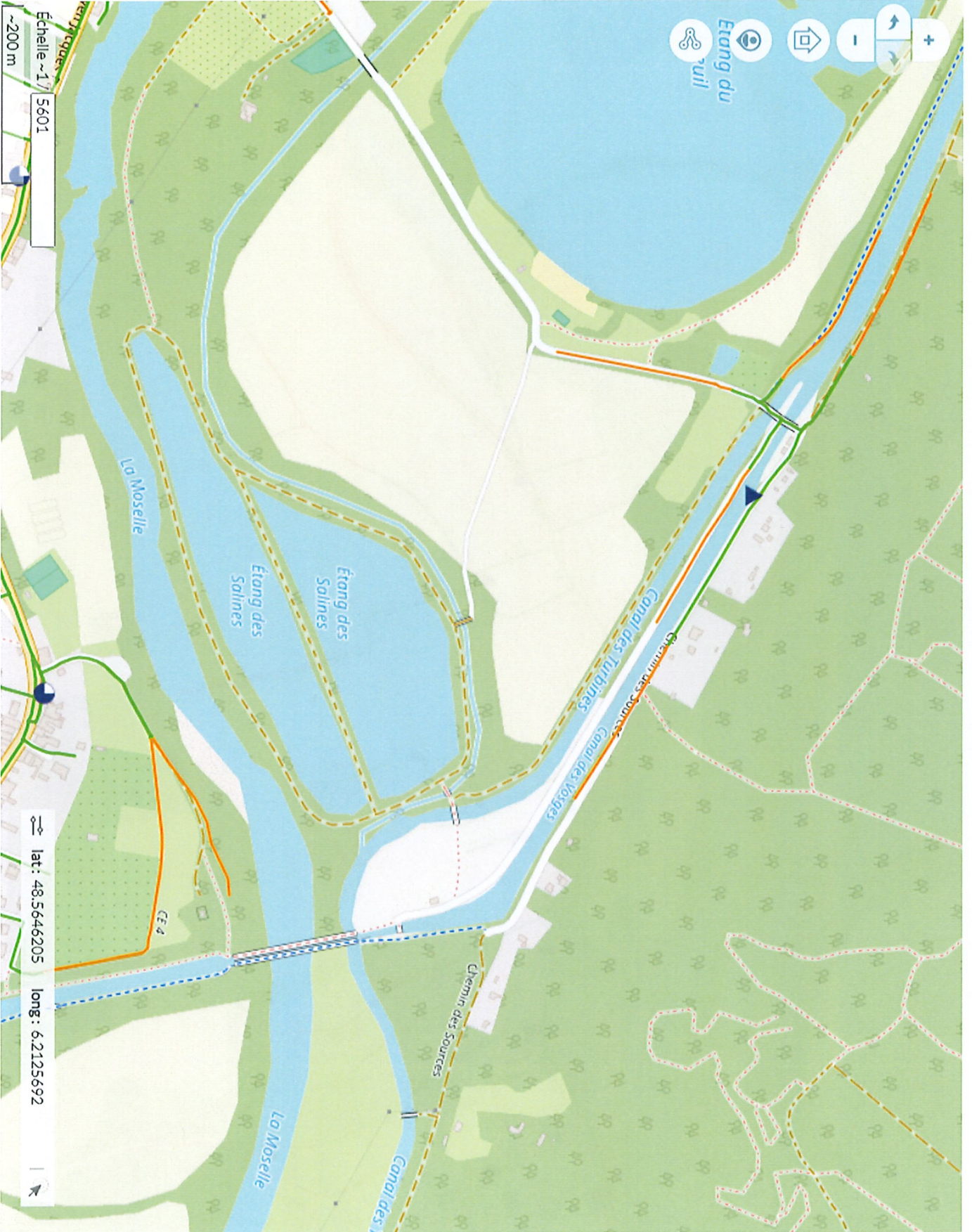
Canal des Voies

La Moselle

Échelle ~1 / 5600

~200 m

lat: 48.5729581 long: 6.1880731



Echelle ~1/5601
~200 m

lat : 48.5646205
long : 6.2125692



Étang du
Tuil

La Moselle

Étang des
Salines

Étang des
Sources

Canal des Turbines

Canal des Vosges

Chemin des Sources

Canal des

La Moselle

CE 4

